

SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Année académique 2025-2026



REDUCTION DE MINERVAL

Fédération Wallonie-Bruxelles
Du 08 juillet au 31 octobre 2025

Service Social Etudiants – Réduction de minerval
Du 08 juillet 2025 au 31 décembre 2025

Service Social Etudiants – Réduction de minerval
Du 08 juillet 2025 au 31 juillet 2026

PAIEMENT DU MINERVAL

Date limite : 31 octobre 2025

Date limite : 01 février 2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Service Social Etudiants – Aide sociale et financière
Du 25 août 2025 au 24 avril 2026

Service Social Etudiants
Du 1^{er} mars au 31 mars 2026

Introduire une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles

Numériser l'accusé de réception de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le portail monULB

Numériser la réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles + réanalyse possible du minerval en cas de **refus** d'octroi d'une allocation d'études par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Date limite de paiement d'un acompte de 50* si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge du minerval

01 février : date limite de paiement total du minerval

Introduire une demande d'aide financière et réduction de minerval (taux intermédiaire) auprès du Service Social Etudiants

Introduction d'une demande d'accès prioritaire (logement ULB) auprès du Service Social Etudiants pour l'année académique 2026-2027

* INSCRIPTIONS : Les dates de dépôt varient en fonction du type d'inscription et de la nationalité de l'étudiant. Le solde à payer avant le 31 octobre dépend du montant total de vos frais d'inscription.

Quand et où introduire votre demande ?

<p>Allocations d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>	<p>Du 08 juillet au 31 octobre 2025</p> <p>Introduisez votre demande de manière électronique ou par courrier postal https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/</p> <p>Allocation d'études – et si j'y avais droit ? </p>
<p>Réduction de minerval (taux boursier provisoire ou confirmé)</p>	<p>Du 25 août 2025 au 31 juillet 2026 Via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles »</p> <p>Contact : reduction.minerval@ulb.be</p>
<p>Aide sociale et financière</p> <p>Réduction de minerval (taux intermédiaire)</p>	<p>Du 25 août 2025 au 24 avril 2026 Sur rendez-vous via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – dossier au Service Social Etudiants »</p> <p>Contact : sse@ulb.be</p>
<p>Paiement du minerval</p>	<p>31 octobre 2025 : date limite de réception du paiement des 50€ (si le montant de vos frais d'inscriptions est égal ou inférieur à 835€)</p> <p>01 février 2026 : le solde total des droits d'inscription doit être payé</p> <p>Faute d'être en ordre de paiement aux dates indiquées ci-dessus, votre inscription ne pourra être prise en compte pour l'année académique en cours</p> <p>https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription </p>
<p>Demande de logement ULB 2026-2027</p>	<p>Du 1^{er} mars au 31 mars 2026</p> <p>Enregistrez votre demande de logement en résidences universitaires ULB auprès du service logement Trouver un logement - ULB</p> <p>Enregistrez votre demande d'accès prioritaire auprès du Service Social Etudiants</p> <p>Contact (uniquement au mois de mars) : priorlogementSSE@ulb.be</p>